



- 7 NOV. 2013
Le commissaire enquêteur,
Luc BOUILLAUD

mbd.

Anhete n° 2

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, Albert TALON, Maire, certifie que l'avis d'enquête publique relatif à l'aménagement foncier d'Olonne Sur Mer et de l'Île d'Olonne a été affiché à l'Île d'Olonne du 02 septembre au 19 octobre 2013.

Certificat établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à L'Île d'Olonne, le 04 novembre 2013

Le Maire,

Albert TALON



Annexe n° 3

Mémoire en réponse du maître d'ouvrage.



VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL

13 NOV. 2013
Le commissaire enquêteur,
Luc BOUILLAUD

Luc Bouillaud

Annexe n° 3

Mémoire en réponse

Monsieur Luc BOUILLAUD
Commissaire Enquêteur
20, rue du Pinier
85280 LA FERRIERE

**Direction de l'Environnement
et de l'Aménagement**

Agriculture et Pêche

Dossier suivi par : Bruno CHANAL

N° à rappeler : 02.51.44.21.11

Réf. : BC/EG n° 2013/11/775

La Roche-sur-Yon, le : 6 NOV. 2013

Objet : enquête publique relative au projet d'aménagement foncier agricole et forestier et du programme des travaux connexes sur les communes de Olonne-sur-Mer et l'Île d'Olonne – réponse à votre procès-verbal du 29 octobre 2013 en application de l'article R. 123-18 du code de l'environnement .

Monsieur,

Suite à votre envoi du 29 octobre 2013, reçu au Conseil Général de la Vendée le 29 octobre 2013, j'ai l'honneur de vous apporter les précisions suivantes en application de l'article R. 123-18 du code de l'environnement.

La Commission intercommunale d'aménagement foncier d'Olonne-sur-Mer et l'Île d'Olonne se réunira avant la fin de l'année 2013 pour étudier les réclamations et observations déposées lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 17 septembre 2013 au 18 octobre 2013 en mairie de l'Île d'Olonne.

Ses décisions, faites dans le respect des diverses réglementations en vigueur, seront notifiées aux réclamants des biens concernés.

Par ailleurs, une réunion organisée par le Conseil Général de la Vendée, à laquelle étaient conviés Monsieur le Maire de l'Île d'Olonne, le bureau d'études ATLAM, le Cabinet de géomètre SIAUDEAU et diverses associations environnementales s'est tenue en mairie de l'Île d'Olonne, le 6 novembre 2013 afin d'étudier plus précisément les réclamations liées à l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Président du Conseil Général,
Le Directeur de l'Environnement,
de l'Agriculture et de la Pêche,

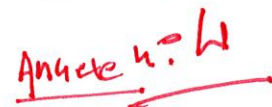
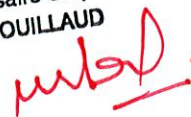
Claude ROY
Claude ROY

Conseil Général

Direction de l'Environnement et de l'Aménagement
40 rue du Maréchal Foch - 85923 La Roche sur Yon cedex 9
Tél. 02 51 44 21 07 - Fax. 02 51 44 21 00 - www.vendee.fr

Annexe n° 4

Réponses du Bureau d'études *ATLAM*
sur les thèmes environnementaux.

Le commissaire-enquêteur,
Luc BOUILLAUD**Luc BOUILLAUD**

De : "Pascale Hervouet" <hervouet.atlam@orange.fr>
À : "Luc BOUILLAUD" <luc.bouillaud@orange.fr>
Envoyé : lundi 18 novembre 2013 09:33
Objet : RE :AFAF d'Olonne-sur-Mer et de L'Île d'Olonne.

Bonjour,

Comme vous a déjà fait part Bruno Chanal, en 1ère étape, une journée de terrain est prévue à L'Île d'Olonne mercredi 20 dont la finalité est de décider si les friches inscrites au programme d'arrachage sont bien des friches (auquel cas c'est conforme aux prescriptions) ou sont des boisements (qui doivent être reconstituées au regard des prescriptions).

Le géomètre a déjà pu réduire son programme de travaux sur des friches attribuées à des propriétaires ayant des friches en apport.
Cela réduit déjà les travaux de façon assez importantes (voir avec le géomètre - plan et surface).

A l'issue de la journée du 20, une autre réunion sera probablement organisée pour en tirer les conclusions mais aussi décider de placer des propriétés non connues à des endroits à forts enjeux environnementaux.

Dans tous les cas la démarche évolue, mais je crains que nous n'en ayons pas la finalisation pour le 27.

Nous espérons dans tous les cas arriver à un meilleur bilan environnemental.

Cependant les réclamants ne se contenteront pas de cela et souhaitent que le CG engage la réalisation d'un dossier de demande de dérogation de destruction d'espèces et d'habitats d'espèces protégées au titre de l'article L. 411-2 du code de l'environnement, ce qui doit effectivement être fait pour être au point réglementairement.

Cordialement
Pascale Hervouet

----- Message d'origine -----

De : "Luc BOUILLAUD" <luc.bouillaud@orange.fr>
Date ven. 15/11/2013 17:46
À : "HERVOUET-LAGADIC Pascale" <hervouet.atlam@orange.fr>
Objet : AFAF d'Olonne-sur-Mer et de L'Île d'Olonne.

Madame LAGADIC,

- Pensez-vous apporter une réponse aux observations à caractère environnemental, et plus spécialement aux associations qui se sont exprimées ?

- Je dois rendre mon rapport et mes conclusions le 27 novembre ; j'aurais souhaité, si possible, recevoir votre document assez tôt pour pouvoir l'intégrer dans mon rapport.

- Pourriez-vous me le transmettre par mail, plutôt que par courrier ?

20/11/2013

- Si vous en avez l'occasion, peut-être pourrez-vous déposer le dossier "Observations des citoyens islais" (DESMOTS) directement chez M. CHANAL ?

D'avance, je vous remercie pour votre réponse et vous prie d'agréer, Madame LAGADIC, l'assurance de mes sentiments distingués.

Luc BOUILLAUD
Tél. 02 51 40 66 23

Le commissaire enquêteur
Luc BOUILLAUD

Luc BOUILLAUD

De : "CHANAL Bruno" <bruno.chanal@vendee.fr>
À : "Luc BOUILLAUD" <luc.bouillaud@orange.fr>
Cc : "SOULARD Aurélie" <aurelie.soulard@vendee.fr>; "PERSEGOUT Isabelle" <isabelle.persegout@vendee.fr>; "Pascale Hervouet" <hervouet.atlam@orange.fr>
Envoyé : mercredi 13 novembre 2013 16:53
Objet : RE: AFAF Olonne sur Mer et LÎle d'Olonne.

Bonjour

Je n'ai pas pris particulièrement de note, mais en résumé ils contestent le classement en friches qui seraient plutôt des bois. Un RV sur le terrain est prévu le 20 novembre pour faire le point à ce sujet.

Ils ont réitéré les différents points de leurs réclamations et il a été proposé de retirer certaines parcelles en friches du programme des TC, notamment pour les propriétaires qui apportent des friches et qui en récupèrent. Une autre solution consiste si cela est possible à réattribuer les parcelles comme le demandent certains réclameurs. Evidemment toutes ces solutions dépendent de la CIAF.

Une troisième solution consiste en l'acquisition de parcelles en friches par les collectivités, mais cela est difficilement envisageable à ce stade de la procédure d'aménagement foncier et serait à envisager ultérieurement.

Bien cordialement.

Bruno CHANAL

Conseil Général de la Vendée

DGAEA AGRICULTURE ET PECHE

tél. 02 51 44 21 11

mél. bruno.chanal@vendee.fr



196, bd Aristide Briand - 85000 La Roche-sur-Yon

De : Luc BOUILLAUD [mailto:luc.bouillaud@orange.fr]

Envoyé : mercredi 13 novembre 2013 16:42

À : CHANAL Bruno

Objet : AFAF Olonne sur Mer et LÎle d'Olonne.

Bonjour M. CHANAL,

- Toutes mes excuses pour l'oubli de l'observation n° 60. Je n'ai pas compris ce qui s'est passé en tournant la page ! Un courrier (n° 96) venait la compléter. Merci pour la correction et d'accord pour 105 observations.

- J'ai bien reçu ce matin votre Mémoire en Réponse.

- M'adresserez-vous un compte-rendu de la réunion du 6 novembre ? Je pourrais utilement l'annexer à mon rapport. Mme LAGADIC me fera peut-être aussi une réponse, en particulier sur les observations de l'ADEVE, de la LPO, de l'APNO et des 50 « citoyens islais » ; je lui avais porté la réclamation de M. DESMOTS (dans un gros dossier).

Bonne soirée. Cordialement.

Luc BOUILLAUD

20/11/2013

Luc BOUILLAUD

De : "CHANAL Bruno" <bruno.chanal@vendee.fr>
À : "Luc BOUILLAUD" <luc.bouillaud@orange.fr>
Envoyé : jeudi 21 novembre 2013 16:26

Bonjour Monsieur

Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet d'aménagement foncier d'Olonne sur Mer et de l'île d'Olonne et du programme de travaux connexes (17 sept – 18 oct), la LPO a déposé une réclamation, ainsi que plusieurs associations environnementales dont les points principaux sont :

- l'insuffisance de l'état initial de l'environnement et de la définition des impacts et demande la réalisation d'un nouvel état initial.
- la modification du programme des travaux connexes en fonction de ce nouvel état initial
- la réduction des impacts sur les espèces protégées.
- cohérence du projet avec les PLU, le SAGE Auzance, Vertone et cours d'eau côtiers et les arrêtés du Président du conseil Général et du Préfet.

A noter sur ce dernier point que diverses jurisprudences du Conseil d'Etat précisent que la situation à prendre en compte par rapport aux documents d'urbanisme est celle au moment de l'arrêté du PCG ordonnant l'aménagement foncier, c'est-à-dire 16 avril 2010. Ces documents n'étaient pas approuvés ou élaborés à cette date.

Une réunion de concertation a eu lieu en mairie de l'île d'Olonne le 6 novembre puis une visite sur le terrain des points sensibles a eu lieu le 20 novembre (et se terminera par une visite des derniers sites le 29 novembre). Au cours de cette visite les friches prévues à être arrachées ont été précisées dans leur composition par type de végétation (boisement, lande, fourré..) et par essence et % de répartition pour les boisements. Des mesures de réductions des impacts ont été proposées en retirant notamment un bon nombre de défrichage ou en diminuant leur surface au strict minimum compatible avec la réglementation sur l'aménagement foncier (équilibre des comptes notamment). Elles seront quantifiées après la visite du 29 novembre et proposées à la CIAF d'Olonne sur Mer et de l'île d'Olonne qui prendra des décisions sur chacune des réclamations émises (pas seulement environnementales).

A noter également que l'aménagement foncier conserve une grande partie des « friches » et que ce type de végétation est présent plus largement sur la commune et sur le territoire du Pays des Olonnes.

PS : vous pouvez prendre contact avec Mme LAGADIC et M. RAFFIN qui ont dû calculer les réductions de surface de travaux pour la visite du 20 novembre (un peu plus de la moitié des sites).

Cordialement.

Bruno CHANAL
Conseil Général de la Vendée
DGAEA AGRICULTURE ET PECHE
tél. 02 51 44 21 11
mél. bruno.chanal@vendee.fr



196, bd Aristide Briand - 85000 La Roche-sur-Yon

Annexe n° 5

Octroi de délai supplémentaire
pour la production du Rapport.



VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL

14 NOV. 2013
Le commissaire enquêteur,
Luc BOUILLAUD

mla

Annexe n° 5

Monsieur Luc BOUILLAUD
Commissaire Enquêteur
20, rue du Pinier
85280 LA FERRIERE

**Direction de l'Environnement
et de l'Aménagement**

Agriculture et Pêche

Dossier suivi par : Bruno CHANAL
N° à rappeler : 02.51.44.21.11
Réf. : BC/EG n° 2013/11/795
La Roche-sur-Yon, le : 12 NOV. 2013

Objet : enquête publique relative au projet d'aménagement foncier agricole et forestier et du programme des travaux connexes sur les communes de Olonne-sur-Mer et l'île d'Olonne – Demande de délai supplémentaire pour remise rapport

Monsieur,

Suite à votre demande transmise par courriel en date du 7 novembre 2013, et compte tenu du nombre élevé de réclamations, le délai supplémentaire demandé pour la remise de votre rapport et de vos conclusions, soit le mercredi 27 novembre 2013, vous est accordé.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Président du Conseil Général,
Le Directeur de l'Environnement,
de l'Agriculture et de la Pêche,

Claude ROY
Claude ROY

Conseil Général

Direction de l'Environnement et de l'Aménagement
40 rue du Maréchal Foch - 85923 La Roche sur Yon cedex 9
Tél. 02 51 44 21 07 - Fax. 02 51 44 21 00 - www.vendee.fr

Annexe n° 6

Correspondances relatives au courrier RAR
reçu après la clôture.



VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL

14 NOV. 2013
Le commissaire enquêteur,
Luc BOUILLAUD

mbd

Annexe n° 6

**Direction de l'Environnement
et de l'Aménagement**

Agriculture et Pêche

Dossier suivi par : Bruno CHANAL

N° à rappeler : 02.51.44.21.11

Réf. : BC/EG n° 2013/11/796

La Roche-sur-Yon, le : 12 NOV. 2013

Monsieur Luc BOUILLAUD

Commissaire Enquêteur

24, rue du Pinier

85280 LA FERRIERE

Objet : enquête publique relative au projet d'aménagement foncier agricole et forestier et au programme des travaux connexes sur les communes de Olonne-sur-Mer et l'Île d'Olonne

P.J. : 1

Monsieur,

L'enquête publique sur le projet d'aménagement foncier agricole et forestier et le programme de travaux connexes sur les communes de Olonne-sur-Mer et l'Île d'Olonne, est close depuis le vendredi 18 octobre 2013 à 18h00.

La Commune de l'Île d'Olonne nous a informé qu'elle avait reçu, le jeudi 7 novembre 2013, une Lettre Recommandée avec Accusé de Réception, datée du mercredi 6 novembre 2013.

Monsieur CHANAL a récupéré ce courrier en mairie de l'Île d'Olonne. Nous vous le transmettons, ci-joint, pour faire valoir ce que de droit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Président du Conseil Général,
Le Directeur de l'Environnement,
de l'Agriculture et de la Pêche,

Claude ROY
Claude ROY

Conseil Général

Direction de l'Environnement et de l'Aménagement

40 rue du Maréchal Foch - 85923 La Roche sur Yon cedex 9

Tél. 02 51 44 21 07 - Fax. 02 51 44 21 00 - www.vendee.fr

RECOMMANDE
AVEC AVIS DE RÉCEPTION
n° de l'envoi : 1A 086 612 2867 2

14 NOV. 2013
Le commissaire enquêteur,
Luc BOUILLAUD

[Signature]

Annexe n°. 6

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LA POSTE LES SABLES D'OLONNE
R R1
06/11/13 16H 4,88 EUR
G51 851940 Lettre Recommandée

Monsieur le Commissaire enquêteur
Marie de l'Église d'Olonne
2 Bis rue G. Clémenceau
85340 Olonne

SGR 2 V18 MSR 6A 12-1090106 05-13

RECOMMANDE AVEC AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'envoi : 1A 086 612 2867 2

La Poste

1A 086 612 2867 2

Numéro de l'envoi :

Ne pas détacher cette partie fixe
du support guichet recommandé.

Présenté / Avisé le : 7/11/2013
Distribué le : *[Signature]*
Lieu de dépôt : *[Signature]*

CRBT : 4.88
Date :

SGR 2 V18 MSR 1B 12-1090106 05-13

Cadres réservés à l'usage de la Poste

Le commissaire enquêteur,
Luc BOUILLAUD

mbd.

- Annexe n° 6

M. HERBRETEAU JEAN-AIME

M. HERBRETEAU JOEL

M HERBRETEAU MICHEL

11 IMPASSE AUGUSTE RENOIR

30 RUE DES GUITARES

18 RUE AMPERE

85180 CHATEAU D'OLONNE

44300 NANTES

85340 OLONNE SUR MER

L'ILE d'OLONNE, le 04/11/2013

Objet : demande de modification du PLU en cours d'élaboration

LETRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION

Monsieur le Commissaire enquêteur ,

- 1- Pour le terrain des BAJONNIERES cadastré AH 30, il a été installé à notre insu, une borne qui nous dépossède de 380 m². Or, le code rural L 123-4 exige qu'on nous propose la même surface en échange, ou en équivalence de points. Lors de notre entrevue, le géomètre M SIAUDEAU, nous avait été proposé d'enlever 1ha 12 ca de notre terrain et de le basculer sur la future zone artisanale pour 92 ares. Nous avons demandé que cette surface soit identique. A ce jour nous n'avons pas eu de réponse écrite à cette proposition. Néanmoins, nous serions prêts, après réflexion, à accepter cette proposition pour les 92 ares et que les 2000 mètres manquants soient répartis ailleurs ou en équivalence de points. **Nous attendons votre réponse.**
- 2- Pour le terrain de la BURELIERE lieu dit « les grands rochais » AL39, nous vous demandons que ce terrain soit retiré de sa mise en zone naturelle car il se situe de l'autre côté de la route menant aux marais, il n'a donc rien à faire en zone naturelle. D'ailleurs M BERTHOMEAU qui possède un terrain cadastré C 931, situé en limite de notre terrain, s'associe à notre demande, pour les mêmes raisons, concernant son terrain.

Dans l'attente de votre réponse, Je vous prie de croire Monsieur le Commissaire enquêteur et Monsieur le Maire en l'expression de mes sentiments respectueux.

Pour les consorts HERBRETEAU



Annexe n° 7

Dossier contenant les observations de
M. DESMOTS Didier.

(Voir au Registre d'Enquête l'observation n° 72)

- Liste des 12 pièces jointes à ce dossier.
- Liste nominative des signataires de la pétition.

Liste des pièces jointes :

- N°1 : Note sur l'intérêt du coteau d'Ile-d'Olonne, au sein de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 2 n°520005766 "Dunes, forêt, marais et coteaux du Pays d'Olonne" et sur les impact du programme de travaux connexes à l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier.
- N°2 : Carte des zones humides inventoriées par le Syndicat mixte du SAGE Auzance-Vertonne et intégrées au Plan Local d'Urbanisme d'Ile-d'Olonne.
- N°3 : Courrier du 12 juin 2012 à monsieur le maire d'Ile-d'Olonne relatif aux manquements de l'inventaire des zones humides du SAGE Auzance-Veronne.
- N°4 : Argumentaire et cartographie sur les zones humides à rajouter à l'inventaire des zones humides du Syndicat mixte du SAGE Auzance-Vertonne, transmis à monsieur le maire d'Ile-d'Olonne le 12 juin 2012.
- N°5 : Carte des travaux connexes prévus en zone humide.
- N°6 : Planche photographique des inondations sur le coteau d'Ile-d'Olonne, décembre 2012.
- N°7 : Planche photographique des inondations en bas du bourg de l'Ile-d'Olonne, décembre 2012.
- N°8 : Cartographie, non exhaustive, des travaux d'ores et déjà réalisés, non conforme aux différents arrêtés
- N°9 : Cartographie, non exhaustive, des boisements concerné par le défrichage.
- N°10 : Plan de situation du GAEC et des chemins de dessertes.
- N°11 : Planche photographiques du chemin de Touvent
- N°12 : Etude de la LPO Vendée sur le projet de parc éolien du coteau d'Ile-d'Olonne

Liste des personnes ayant signé la réclamation « pétition »

- Didier DESMOTS, Evelyne LOIZEAU,
- Philippe et Marie-Paule RIDEAU,
- Benoît et Mathilde VINCELOT,
- C. ERIGNAC et E. LAGET,
- Isabelle PEREZ et Armand DAVIAUD, Céline SUAUDEAU,
- Jimmy PIERRET et Adeline RANNOU,
- Marc et Valérie DUGAST,
- Josiane ANDRY et Monique BASTIER,
- Marylène LOGEAIS,
- Michèle VANDENBROUCQUE, Jean-François DERUY,
- Denise DERUY,
- Stéphane CHAILLOT, Corinne DURANTEAU, Dominique MORIN,
- Claudine SCHLOSSER,
- Bruno et Sophie REVEL,
- Frédéric et Valérie LELIEVRE,
- Benoît VALLEE-MOUNIER, Matthieu BLE, Anne SEVERIN,
- Chloé MORIN,
- M. et Mme BOUSTON, M MAUFUS, M GEFFROY,
- Michel GIRAUDEAU et Clotilde GIRAUDEAU-CHAULARD,
- Stéphane et Véronique GILLET,
- Emile-Denis DEFAY,
- M. et Mme KÖHLER,
- M. et Mme Dominique DELMEE,
- Pascal MELIER, Josiane MELIER, Lucile MELIER.

-o0\$0o-